Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260321-2026_03_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 mars 2026

Date de convocation : 17 mars 2026
Date d'affichage délibérations : 23 mars 2026

Les membres du Conseil Municipal de PLEYBEN, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, et installé le 21 mars 2026, se sont réunis à la Mairie de PLEYBEN (salle des fêtes) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Amélie CARO, maire sortante, préside l'ouverture de cette séance.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt – cinq conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 21217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**
Absents représentés : **Madame Maëlle LALLOUET absente ayant donné procuration à Amélie CARO et Monsieur Christophe ROBIN absent ayant donné procuration à Didier LE GALL**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

==========

N° 2026 / 03 / 002 : Création des postes d'adjoints au maire :

Sous la présidence de Madame Amélie CARO, élue Maire de la commune de PLEYBEN et aussitôt installée dans ses fonctions, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, par délibération, sur le nombre de postes à créer.

Madame Le Maire propose la création de SEPT postes d'ADJOINTS indemnisés.

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de créer SEPT postes d'ADJOINTS au MAIRE indemnisés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Raphaëlle LUCAS

Le Maire
Amélie CARO